

LA CHARTE DES ENFANTS DE LA RÉGION DE NIAGARA

Les enfants, comme les autres êtres humains, ont des libertés et des droits fondamentaux. Étant donné que les enfants sont vulnérables, il incombe aux adultes de s'assurer non seulement que ces derniers sont protégés contre l'exploitation et la négligence, mais aussi qu'ils ont accès à leur juste part des ressources communautaires.

Le préambule de la Convention relative aux droits de l'enfant adoptée par les Nations Unies stipule que «...la famille, unité fondamentale de la société et milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres et en particulier des enfants, doit recevoir la protection et l'assistance dont elle a besoin pour pouvoir jouer pleinement son rôle dans la communauté... »¹ Bien que les parents soient les premiers responsables du soin et de l'éducation de leurs enfants, la Convention relative aux droits de l'enfant adoptée par les Nations Unies énonce clairement que les gouvernements doivent se faire un devoir d'aider les familles à s'acquitter de leurs responsabilités et de protéger les droits des enfants. La Charte des enfants de la région de Niagara ne fait que situer les dispositions de la Convention dans un contexte local.

Elle ne vise pas à remplacer les exigences imposées par diverses mesures législatives concernant les enfants ni à empiéter sur celles-ci. En effet, elle constitue un énoncé de principes plutôt qu'un document juridique. La Charte des enfants regroupe, dans un même document, des éléments liés aux droits fondamentaux des enfants de la naissance à dix-huit ans.

Quand on répond aux besoins fondamentaux des enfants, ces derniers sont mieux en mesure de contribuer, de manière significative, à créer une communauté civile. La présente Charte illustre l'engagement de Niagara envers les dirigeants communautaires de demain. Ainsi, toutes les mesures prises par les communautés de la région de Niagara garantiront les droits et les libertés des enfants.

Tous les enfants de la région de Niagara devraient :

- Avoir des aliments nutritifs, de l'eau salubre et de l'air pur.
- Avoir un logement qui reflète la norme dans notre communauté.
- Avoir la chance de bien se développer sur le plan physique, intellectuel, affectif et social ainsi que de jouir d'un bien-être et d'une bonne qualité de vie.
- Être protégés contre la violence physique, psychologique et sexuelle tant à la maison qu'ailleurs.
- Pouvoir passer du temps avec leur famille ou d'autres modèles positifs et bienveillants pendant toute leur enfance.
- Avoir, pendant la petite enfance, d'excellentes possibilités de développement qui répondent à leurs intérêts.
- Avoir accès à des ressources qui leur permettront de jouir du meilleur état de santé possible ainsi que l'assurance que les ressources nécessaires au maintien d'un bon état de santé pour la vie sont en place.
- Recevoir une éducation élémentaire et secondaire qui leur permettra de réaliser leur plein potentiel.
- Avoir l'occasion de participer à des activités récréatives et à des loisirs axés sur le jeu, l'expression créative et l'acquisition de compétences.
- Être protégés contre le racisme et la discrimination sans égard à leur identité ethnique, culturelle, spirituelle ou religieuse.

Octobre 2003

¹ Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989, ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1991, page 1.



Nous, en tant qu'enfants, croyons que nous devrions avoir des droits et des libertés comme les autres êtres humains. Étant donné que les enfants ont tendance à être naïfs, il incombe aux adultes de s'assurer que nous ne sommes pas exploités ou ignorés. Il revient aussi aux adultes de s'assurer que nous avons accès à notre juste part des ressources communautaires.

Bien que les parents doivent élever leurs enfants et en prendre soin, la Convention relative aux droits de l'enfant adoptée par les Nations Unies énonce clairement que les gouvernements doivent aussi aider les familles à s'acquitter de leurs responsabilités pour ce qui est de protéger les droits des enfants et de prendre soin d'eux.

Quand une communauté décidera d'adopter la présente Charte, elle garantira, sans discrimination, les droits et libertés des enfants de la région de Niagara.

Nous, les enfants de la région de Niagara, avons le droit :

- D'avoir de la nourriture, un logement et du temps avec nos amis afin de pouvoir nous développer sur le plan physique, affectif et intellectuel tout en améliorant notre bien-être et en jouissant d'une bonne qualité de vie.
- De vivre dans un bon foyer.
- De recevoir les soins de santé nécessaires pour rester forts et en bonne santé.
- De nous sentir en sécurité et protégés contre la violence physique, psychologique et sexuelle partout où nous allons.
- De passer du temps avec notre famille et d'avoir un modèle positif présent pendant toute notre enfance.
- De participer à des programmes de services de garde d'enfants et d'éducation préscolaire de qualité conçus dans notre intérêt.
- De recevoir l'éducation nécessaire pour réaliser notre plein potentiel.
- D'avoir l'occasion de participer à des activités parascolaires qui nous permettent de faire preuve de créativité et de nous exprimer.
- Que le gouvernement consacre une partie de ses fonds pour s'assurer que nous vivons dans une communauté amusante et sûre.
- D'être qui nous sommes et d'avoir nos propres convictions sans être victimes de discrimination.

Victoria Krikorian et Chelsea Bolger, de l'école secondaire Denis Morris Catholic Secondary School, et Nicole Burnett, de l'école secondaire E. L. Crossley Secondary School
Novembre 2002

Les enfants devraient avoir des libertés et des droits fondamentaux. Puisque nous sommes jeunes, les adultes doivent prendre soin de nous et s'assurer que nous sommes en sécurité. C'est aussi aux adultes de s'assurer que les ressources communautaires sont à notre disposition.

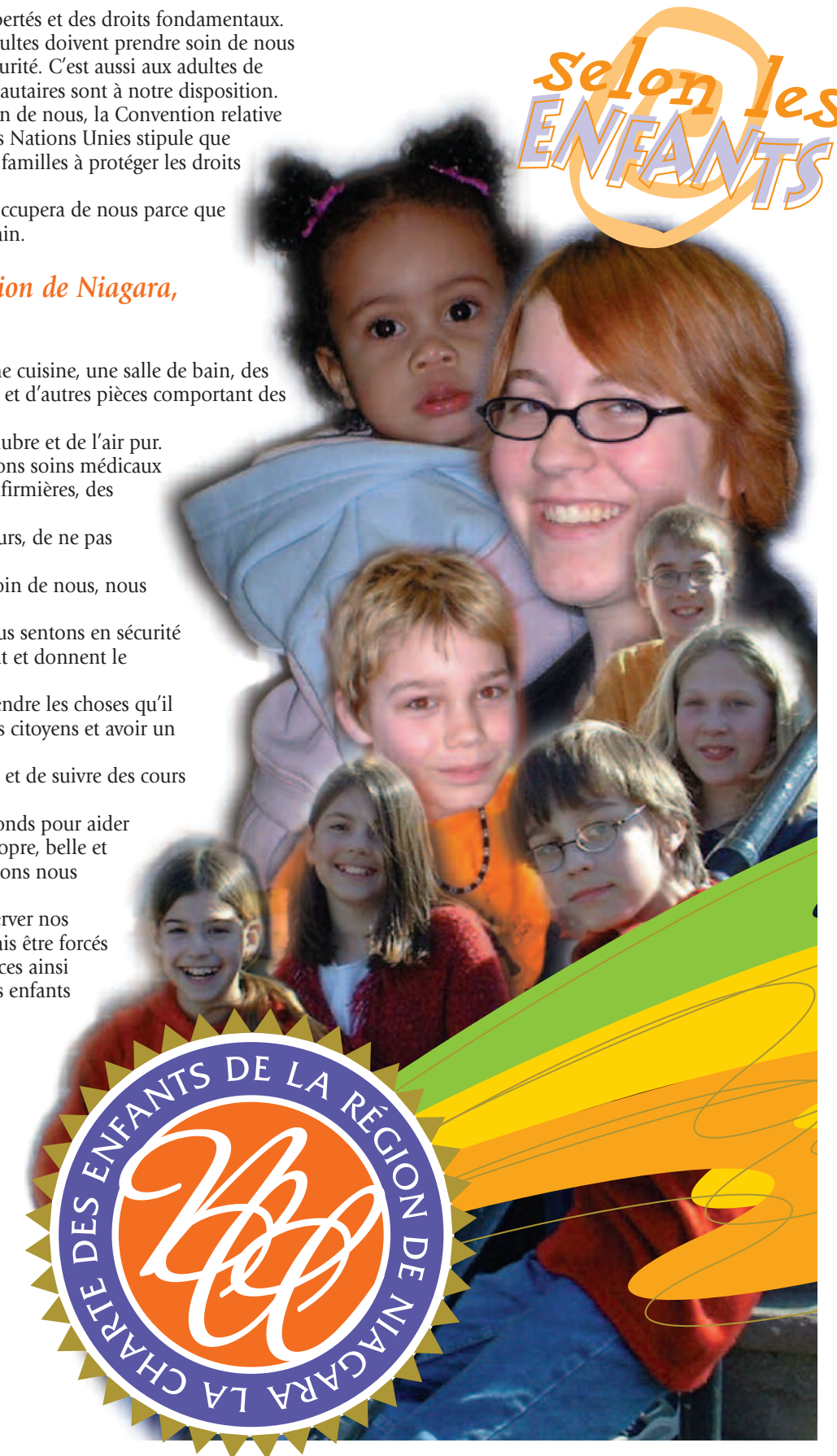
Bien que les parents prennent soin de nous, la Convention relative aux droits de l'enfant adoptée par les Nations Unies stipule que le gouvernement doit aussi aider les familles à protéger les droits de leurs enfants.

La Charte signifie que Niagara s'occupera de nous parce que nous sommes les dirigeants de demain.

Nous, les enfants de la région de Niagara, devrions avoir :

- Une maison solide renfermant une cuisine, une salle de bain, des chambres à coucher dotées de lits et d'autres pièces comportant des meubles confortables.
- Des aliments nutritifs, de l'eau salubre et de l'air pur.
- Un bon médecin et l'accès à de bons soins médicaux fournis par des spécialistes, des infirmières, des dentistes et des ambulanciers.
- Le droit, tant à la maison qu'ailleurs, de ne pas subir de préjudices.
- Une famille qui prend toujours soin de nous, nous soutient et nous aime.
- Des services de garde où nous nous sentons en sécurité et où les adultes nous encouragent et donnent le bon exemple.
- Le droit d'aller à l'école et d'apprendre les choses qu'il nous faut savoir pour être de bons citoyens et avoir un bon emploi.
- L'occasion de pratiquer des sports et de suivre des cours pour perfectionner nos habiletés.
- Un gouvernement qui verse des fonds pour aider notre communauté à être sûre, propre, belle et une réussite pour que nous puissions nous épanouir pleinement.
- Le droit d'avoir un culte, de conserver nos traditions familiales et de ne jamais être forcés à agir contrairement à nos croyances ainsi qu'une communauté qui laisse les enfants grandir en liberté et en paix.

Les élèves de 4e année de Mme Scott, à l'école Vineland Public School
Décembre 2002



Les enfants de dix-huit ans ou moins, comme les autres êtres humains, ont des libertés et des droits fondamentaux. Il incombe aux adultes et aux communautés de s'assurer qu'on respecte ces libertés et ces droits.

On s'est inspiré de la Convention relative aux droits de l'enfant adoptée par les Nations Unies pour créer la Charte des enfants. Pour s'assurer que tous les citoyens de la région de Niagara comprennent la Charte, celle-ci a été rédigée par de jeunes enfants, des adolescents et des adultes.

Par cette Charte, les communautés de la région de Niagara s'engagent envers les enfants, l'avenir de Niagara.



Les villes et organismes ci-dessous ont adopté la Charte des enfants de la région de Niagara :

- Ville de Niagara Falls
- Ville de Port Colborne
- Ville de St. Catharines
- Ville de Thorold
- Ville de Welland
- Petite enfance Niagara
- Niagara Regional Housing
- Municipalité régionale de Niagara
- Ville de Fort Erie
- Ville de Grimsby
- Ville de Lincoln
- Ville de Niagara-on-the-lake
- Ville de Pelham
- Canton de Wainfleet
- Canton de West Lincoln

